

Un championnat européen des gérants

AmLeague leur impose un **CAHIER DES CHARGES** pour pouvoir les comparer.

L'UN DES REPROCHES faits aux classements des sociétés de gestion est de comparer des fonds qui ont souvent peu de choses en commun. AmLeague, dont l'activité est de mesurer la performance des sociétés de gestion, ambitionne d'y remédier en créant un championnat européen.

Quand un zinzin lance un appel d'offres, un cahier des charges est envoyé aux sociétés de gestion. Les gérants retenus ont tous les mêmes contraintes de gestion. AmLeague s'est inspiré de ce modèle et a défini, avec son club de 40 investisseurs, un mandat de gestion actions Europe, un zone euro et un zone euro flexible, avec la possibilité sur ce dernier d'être exposé aux actions entre 60 % et 110 %. Les univers d'investissement imposés sont le MSCI Europe et l'Eurostoxx. Ils investissent 100 millions d'euros dans des portefeuilles actions... virtuels. Chaque jour, ils envoient leurs ordres en temps réel sur la plate-forme AmLeague. L'exécution des ordres est réalisée par le courtier ITG, lequel

offre gracieusement ses services. Et AmLeague calcule la performance, la valeur liquidative au quotidien et les communique à chaque gérant. Cela permet de voir comment sont construites les performances.

■ SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

Lancé le 30 juin 2010, AmLeague a publié un premier classement arrêté au 30 septembre sur la base de la performance brute. À terme, d'autres critères seront communiqués. Petercam (Europe), CM-CIC AM (zone euro) et Somangest (zone euro flexible) se classent premiers sur la période. Les investisseurs peuvent ainsi juger les gérants sur un même pied d'égalité, même si un historique de trois mois reste très insuffisant. Si aucun prix n'est remis, les sociétés jouant le jeu s'exposent puisque, dans tout championnat, il y a un premier et un dernier. D'ailleurs, sur 21 participants, deux ont choisi de concourir anonymement. Une option qui peut arranger les mal classés.

Et pour participer, les sociétés de gestion, qui s'inscrivent pour un an renouvelable, paient deux points de base de commission par mandat, soit 20.000 euros, à AmLeague. T.S.

La Tribune - 11 octobre 2010